Appel à candidatures : comité scientifique du projet SERAFIN-PH

Mars 2021

Objet : La CNSA lance un nouvel appel à candidatures afin de renouveler le comité scientifique SERAFIN-PH. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2021. Retrouvez ci-après la procédure de dépôt des dossiers de candidature.

1. Le projet SERAFIN-PH et ses instances

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) conduisent, depuis fin 2014, les travaux nécessaires à la réforme de la tarification des établissements et services qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap en France. L’objectif du projet SERAFIN-PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) est de proposer un nouveau dispositif d’allocation de ressources de ces établissements et services médico-sociaux (ESMS).   
Ce projet ambitieux a été pensé comme un projet à long terme, poursuivant trois objectifs :

* Un objectif **d’équité** de l’allocation de ressources aux ESMS : le constat, partagé, est que l’allocation actuelle ne permet pas de relier les montants alloués aux caractéristiques des personnes accompagnées et à celles des ESMS – les montants actuels ne sont donc pas objectivés ;
* Un objectif de **simplicité et de lisibilité** : la réforme doit être comprise et partagée par l’ensemble des parties prenantes, y compris les personnes en situation de handicap ;
* Un objectif de **soutien aux politiques publiques** : la réforme de la tarification doit venir soutenir la transformation de l’offre médico-sociale (soutien aux parcours fluides et modulaires des personnes en situation de handicap).

Le **calendrier** de la réforme a été fixé sur une dizaine d’années et de la façon suivante :

* Première phase : construction des outils nécessaires à la réforme et connaissance fine des coûts (élaboration des nomenclatures des besoins et des prestations, réalisation d’études médico-économiques) ;
* Deuxième phase : construction du futur modèle de financement, simulation des impacts ;
* Troisième phase : déploiement du nouveau modèle de financement.

**Depuis avril 2018, le projet est rentré dans sa seconde phase**, tout en poursuivant les travaux de la première phase. Début 2021, la structuration théorique du modèle de financement a été stabilisée dans sa majeure partie, et **le programme de travail de l’équipe projet SERAFIN-PH pour 2021 est arbitré comme suit :**

* Conduite d’une démarche d’expérimentation visant à réaliser de premières modélisations financières du modèle (ou d’une partie du modèle) et à recueillir des données manquantes pour achever la construction du modèle de financement. Cette expérimentation doit être définie en 2021 pour pouvoir réaliser le recueil de données nécessaires en 2022, auprès d’un échantillon d’ESMS.
* Poursuite des travaux sur certaines parties du modèle de financement : financement à la qualité, harmonisation du suivi d’activités, étude d’opportunité sur le droit personnalisé à prestations. Ces travaux peuvent donner lieu éventuellement à de premières mesures légistiques annonçant le futur modèle.
* Mise en œuvre d’un plan d’accompagnement des acteurs afin de favoriser et d’encourager l’appropriation et l’usage des nomenclatures des besoins et des prestations, dans une visée qualitative (distincte de la réforme tarifaire).
* Poursuite du travail de communication autour de la réforme tarifaire, y compris auprès des personnes en situation de handicap.

Le comité stratégique, présidé par la secrétaire d’État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, valide chaque année les travaux réalisés et ceux à conduire.

L’équipe projet SERAFIN-PH travaille en concertation et co-construction avec les différents acteurs en particulier dans le cadre du groupe technique national (GTN) et des comités techniques qui en émanent (COTECH ou GT), et s’appuie en tant que de besoin sur un comité scientifique dédié.

Toutes les informations relatives au projet SERAFIN-PH ainsi que les publications reliées sont disponibles [sur le site de la CNSA](https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/reforme-tarifaire-des-etablissements-et-services-pour-personnes-handicapees-serafin-ph).

1. Le rôle du comité scientifique SERAFIN-PH

Le comité scientifique a été constitué dès le lancement du projet SERAFIN-PH. Il s’agit d’une instance indépendante et pluridisciplinaire d’expertise chargée d’assister la DGCS et la CNSA dans la conception du futur modèle de financement des ESMS pour personnes en situation de handicap, notamment sur les questions d’ordre scientifique et technique. Il se compose d’une vingtaine de membres.

Jusqu’à présent, le comité scientifique a contribué à l’élaboration, au déploiement et à l’utilisation des nomenclatures des besoins et des prestations. La mission confiée au comité scientifique était en lien avec la première phase du projet SERAFIN-PH qui consistait à construire les outils nécessaires à la réforme de la tarification, à savoir les nomenclatures des besoins et des prestations, les enquêtes et études nationales de coûts (EDC et ENC).

L’entrée dans la seconde phase du projet, visant à définir et construire le futur modèle de financement, amène la CNSA à renouveler et à réviser les missions du comité scientifique SERAFIN-PH.

Les membres du comité scientifique 2014-2020 se sont réunis une dernière fois le 08 octobre 2020 et ont acté l’évolution de cette instance selon les modalités présentées ci-après.

1. Les nouvelles missions du comité scientifique SERAFIN-PH

Le comité scientifique renouvelé aura pour principales missions de :

* Formuler des avis et recommandations – dans un rôle consultatif – sur toute question relative au projet de la réforme de la tarification des ESMS, dont les aspects méthodologiques ;
* Assister l’équipe projet SERAFIN-PH, le GTN et les différents comités techniques qui en émanent dans l’élaboration et l’approfondissement du modèle de financement.

1. Le fonctionnement du comité scientifique SERAFIN-PH

Le comité scientifique se réunit en séance plénière au moins une fois par an pour partager l’avancée du projet SERAFIN-PH et définir l’intervention de ses membres.

Il pourra ensuite êtreconvoqué dans sa composition plénière ou restreinte par l’équipe projet SERAFIN-PH en tant que de besoin, et selon les chantiers conduits. En effet, ses membres peuvent être ponctuellement sollicités par l’équipe projet sur des sujets ou chantiers précis. Les modalités sont alors définies au cours de l’échange entre l’équipe projet et le membre du comité scientifique contacté.

Le comité scientifique peut également être convoqué à l’initiative de ses membres et émettre des avis consultatifs.

1. Les profils recherchés

L’appel à candidatures s’adresse à l’ensemble des chercheurs et cliniciens souhaitant partager leurs compétences et leur sens critique sur un projet national ambitieux et complexe, dans un esprit constructif et accessible à des non scientifiques**.**

Le comité scientifique doit bénéficier de l’expertise croisée des différentes disciplines concernées.

En raison de l’entrée dans la seconde phase du projet – visant pour rappel à définir et concevoir le futur modèle de financement des ESMS – les profils suivants sont particulièrement recherchés :

* Chercheurs en gestion ;
* Économistes de la santé ;
* Politistes ;
* Sociologues (de l’action publique, de la quantification, du handicap, de l’intervention sociale, etc.)
* Épidémiologistes ;
* Médecins ;
* Éthiciens ;
* Juristes.

Des connaissances sur les réformes et modèles tarifaires, les politiques de l’autonomie, le secteur médico-social et l’accompagnement des personnes en situation de handicap sont souhaitées.

Les membres actuels du comité scientifique sont autorisés à candidater.

1. Comment candidater ?

Les dossiers de candidature doivent contenir les documents suivants :

* un curriculum vitae ;
* quelques lignes de motivation retraçant la connaissance du secteur médico-social ou des réformes tarifaires ;
* une sélection des principales publications en lien avec ceux-ci.

**Les dossiers de candidatures sont à adresser avant le 30 avril 2021 à l’adresse mail suivante :** [serafin-ph@cnsa.fr](mailto:serafin-ph@cnsa.fr) **et en copie à** [pauline.mutuel@cnsa.fr](mailto:pauline.mutuel@cnsa.fr)

À noter : les frais de déplacement seront remboursés.

Pour toutes informations complémentaires, la personne à contacter est Pauline Mutuel, chargée de mission et doctorante en sociologie au sein du Pôle SERAFIN-PH, au 01.53.91.21.82 ou à [pauline.mutuel@cnsa.fr](mailto:pauline.mutuel@cnsa.fr)

1. La sélection des membres

La CNSA étudiera les dossiers de candidatures complets.

Elle sélectionnera les futurs membres de manière à assurer une diversité et une complémentarité des profils au sein du comité scientifique. Elle évaluera également la disponibilité des candidats par rapport aux besoins du projet. La CNSA pourra contacter les candidats pour de plus amples renseignements.

1. L’installation du nouveau comité scientifique

L’équipe projet SERAFIN-PHorganisera **une réunion d’installation de l’instance renouvelée au deuxième trimestre 2021**. Cette première réunion aura pour objet de préciser les conditions de fonctionnement de l’instance (élection ou non d’un président, modalités de communication…) non déterminées dans le présent appel à candidatures.

Pour en savoir plus sur le projet SERAFIN-PH, consultez la [rubrique dédiée sur le site internet de la CNSA](https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/reforme-tarifaire-des-etablissements-et-services-pour-personnes-handicapees-serafin-ph).